



## GRANDIR À LOISIR

**Parce que** nous sommes convaincus que le centre de loisirs participe à l'éducation de vos enfants et contribue à leur formation de citoyen.

**Parce que** le centre de loisirs dans sa mission de service public est un lieu où la laïcité, la solidarité, la mixité sociale doivent exister.

**Parce que** les activités sont encadrées à la fois par des professionnels et des jeunes qui ont choisi de s'engager.

### NOUS NOUS ENGAGEONS A :

- Réfléchir à une tarification toujours plus accessible à tous les enfants en concertation avec nos partenaires financiers.
- Aménager nos accueils en prenant en compte les rythmes de vie de chacun, les lieux d'habitation des enfants inscrits et en imaginant avec vous les transports pour ceux qui sont les plus éloignés des structures.
- Mettre en place des activités permettant le jeu, le vivre ensemble, la découverte, les pratiques sportives, culturelles, artistiques et scientifiques, les séjours, suivant nos budgets.
- Vous concerter sur nos nouvelles propositions, chaque fois que cela est possible.
- Qualifier, former nos équipes pour plus de qualité dans nos propositions.
- Vous informer et informer vos enfants sur nos propositions d'activités.

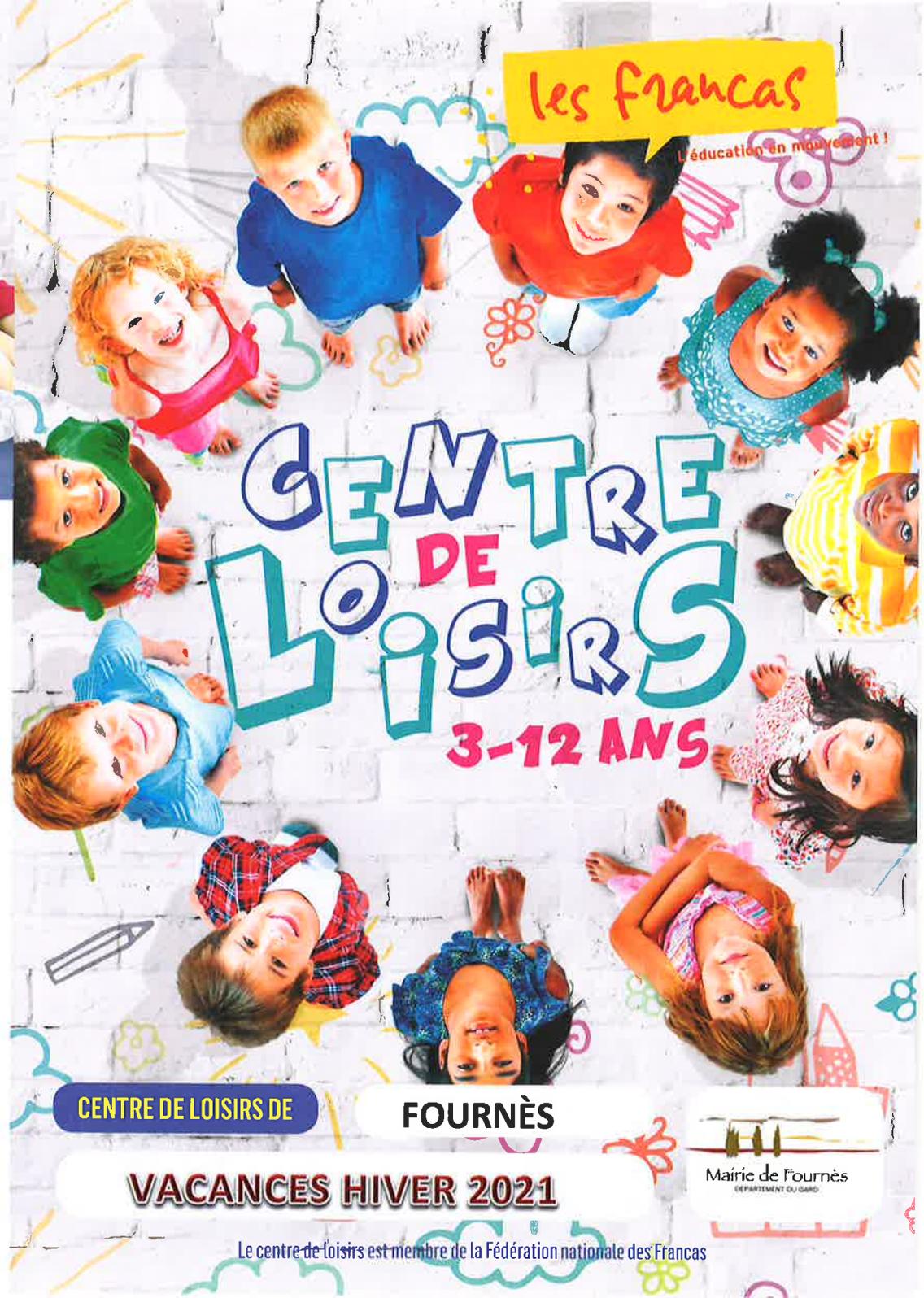
#### ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES FRANCAS DU GARD

L'Altis - 165 Rue Philippe Maupas  
30900 NIMES  
Tél. : 04 66 02 45 66 - Fax : 04 66 23 57 32  
Courriel : [accueil@francas30.org](mailto:accueil@francas30.org)

#### CE LIEU EST COFINANCÉ PAR :



© copyright vent 03 65 21 22 84



# CENTRE DE LOISIRS 3-12 ANS

CENTRE DE LOISIRS DE

FOURNÈS

## VACANCES HIVER 2021

Mairie de Fournès  
DÉPARTEMENT DU GARD

Le centre de loisirs est membre de la Fédération nationale des Francas

# AVEC LES FRANCAS, A 17 ANS, VOTRE ENFANT PEUT SE FORMER AU BAF4 ET DEVENIR ANIMATEUR DE CENTRES DE LOISIRS ET DE VACANCES

DU LUNDI 15 FEVRIER AU VENDREDI 26 FEVRIER 2021

Les enfants seront accueillis au groupe scolaire Les Aires Blanches. Ils pourront, à cette occasion, profiter de l'intégralité des infrastructures de la commune (stade, tennis, plateau multisport...)

La crise sanitaire du COVID-19 impose des changements dans le fonctionnement du centre de loisirs qui vont modifier le quotidien des enfants durant leurs vacances. C'est en garantissant un cadre bienveillant, dans le respect des règles établies par notre protocole sanitaire que nous accompagnerons vos enfants à s'épanouir et à s'amuser sur leurs temps de loisirs.

## Les modalités d'accueil et de départ des enfants

07h30 à 09h00	Accueil du matin
11h45 à 12h00	Accueil du midi et/ou départ des enfants
13h45 à 14h00	Accueil de l'après-midi et/ou départ des enfants
16h30 à 18h30	Accueil du soir

## Axes pédagogiques développés sur La période

- Favoriser la découverte culturelle et scientifique par l'expérimentation
- Permettre aux enfants de découvrir les différentes activités sportives
- Sensibiliser les enfants au zéro déchet par la découverte d'ateliers culinaires

## Activités et Projets

- Réalisation de sculptures en argile avec madame Minervini
- Sortie « avec tout ce qui roule »
- Activités culinaires « à la recherche du zéro gaspi ! »
- Découvertes des activités scientifiques avec l'association Les Petits Débrouillards
- Sensibilisation à de nouveaux sports
- Découvertes de jeux de sociétés



## Documents nécessaires pour toute inscription

- La fiche de renseignements famille
- La copie nominative des pages de vaccination du carnet de santé de l'enfant.
- Une attestation de votre **appartenance à un régime versant les prestations familiales** (CAF ou MSA,) faisant état de votre **quotient familial** (à défaut du QF, fournir le dernier avis d'imposition (page 2 avec Revenu fiscal de référence et le nombre de part) pour déterminer le prix de journée de votre enfant.
- Les aides aux vacances de la CAF si vous en êtes bénéficiaire.
- Un justificatif de domicile (facture d'électricité/gaz, Internet...) de moins de 3 mois
- Copie de l'attestation d'assurance extrascolaire.

Le paiement des activités s'acquitte à la réservation. La facture sera établie à la fin de la période d'activité et vous sera adressée par voie postale

**Moyens de règlement** : chèques ANCV, tickets CESU, chèques bancaires. Les paiements en espèces sont acceptés uniquement auprès du responsable du centre de loisirs et contre remise d'un reçu.

En cas d'absence, les parents doivent obligatoirement avertir 72h avant le début des activités. Les absences devront être justifiées par un certificat médical. Toute absence non justifiée sera facturée.

**Dans le cadre d'un partenariat entre les communes de Fournès et de Saint-Hilaire-d'Ozilhan, les enfants domiciliés à Saint-Hilaire-d'Ozilhan seront accueillis au centre de loisirs, les mercredis et durant les vacances scolaires à la tarification entrée en vigueur le lundi 4 janvier 2021**

Type d'accueil	Tarification pour les enfants domiciliés sur Fournès		
	Quotient familial Sup à 800	Quotient familial De 645 à 800	Quotient familial Inférieur à 645
Journée avec repas	13,50 €	13 €	12,50 €
Journée sans repas	10,50 €	10 €	9,50 €
Demi-journée avec repas	9,50 €	9 €	8,50 €
Demi-journée sans repas	6,50 €	6 €	5,50 €

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Youssef BALLOUK

Responsable du centre de loisirs éducatif

Téléphone : 06 13 18 64 31 - Mail : [fournes@francas30.org](mailto:fournes@francas30.org)

[www.francas30.org](http://www.francas30.org)